18e ANNÉE — N° 139. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. SAMEDI DÉCEMBRE 1878.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnemen de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout l département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 m matin.	5 h. » m matin.	6 h. 49 m matin.	10 h. 12 m matin.	8 h. 23 m matin.	10 h. 40 m matin.	4 h. 27 m soir.	1 h. 8 m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15 m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m matin.

AVIS

L'Imprimerie **A. LAYTOU** *et les bureaux du* Journal du Lot *sont transférés rue Valentré.*

Cahors, 7 Décembre.

Le Sénat commencera, le 12 décembre, l'examen du budget dont le vote a été terminé au sein de la Chambre des députés.

Après avoir supprimé l'impôt sur la chicorée, la Chambre des députés a degrévé la taxe sur les huiles.

Sous l'empire, le budget était, à chaque nouvelle année, plus gros que l'année précédente. En même temps, l'empire ne cessait d'emprunter des milliards.

Qui eut dit en 1871, quand les Prussiens provoquées par Napoléon III couvraient le territoire français, que sept ans plus tard, à force de travail, de patriotisme et de sagesse, la France en serait arrivée à pouvoir diminuer les impôts en commençant par les plus onéreux ?

SÉNAT

Séance du 5 décembre.

Le Sénat adopte la conclusion du rapport sur les pétitions des anciens officiers et ordonne le renvoi des pétitions aux ministres de la guerre et des finances.

M. Léon Say dépose le budget des recettes.

M. le président annonce que la commission du budget déposera le rapport général samedi.

Le Sénat décide qu'il se réunira samedi.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 décembre.

La Chambre valide l'élection de M. Jérôme David.

La discussion s'ouvre sur le budget des recettes.

M. Boriglione développe un amendement tendant à supprimer l'impôt sur les huiles. Il critique la combinaison proposée par le ministre des finances et qui a été adoptée par la commission du budget.

M. Léon Say répond qu'il vient défendre la cause de l'huile, compromise par M. Boriglione ; car en réalité, M. Boriglione demande le maintien de l'impôt, tandis que le projet ministériel en assure le dégrèvement total. Il y a 13 millions perçus à l'entrée des villes sur les huiles, dont 6 millions au profit de l'Etat et 7 millions au profit des villes. M. Boriglione voudrait supprimer les 6 millions de l'Etat et laisser subsister les 7 millions des villes. Ce n'est pas prendre l'intérêt des producteurs d'huile. M. Léon Say ajoute que si on se bornait à supprimer la taxe au profit de l'Etat, les villes ne tarderaient pas à s'approprier une part de cette taxe et le contribuable n'y gagnerait guère. Le système de M. Boriglione aboutit donc au maintien de l'impôt sur les huiles. (Rires et bruits.) A Marseille le droit sur les huiles va être aboli et ce sera la conséquence du projet de loi. Cette mesure se généralisera probablement. Ce sera pour le Trésor une perte de 2 millions pour la première année. Il restera une somme de 2 millions qui ne pourra être supprimée qu'un peu plus tard, et l'on aboutira ainsi à la suppression totale.

M. Lelièvre fait valoir l'inopportunité du maintien de l'impôt sur les huiles au moment où l'Italie supprime tout droit sur les huiles d'exportation.

M. Wilson repousse l'amendement au nom de la commission.

Après une courte réplique de M. Lelièvre, M. Haentjens demande à élargir le débat et à rappeler M. Léon Say aux principes dont il parait s'éloigner.

M. Tirard rappelle la nécessité où fut le gouvernement de la République de trouver des ressources pour combler le déficit créé par l'empire. (Bruyantes protestations sur les bancs des députés de l'Appel au peuple.)

Après des observations de MM. Rouher et Trystram, le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Boriglione.

Pendant le dépouillement du scrutin, M. Lockroy dépose un projet relatif à la Bibliothèque nationale.

L'amendement de M. Boriglione est rejeté par 248 voix contre 210.

M. Dréo demande la suppression sur l'huile à partir du 1er juillet 1879.

M. Wilson combat l'amendement de M. Dréo, qui est rejeté par 289 voix coutre 129.

L'article 3 est adopté.

L'article 4 est adopté avec une légère modification proposée par M. Wilson.

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Sur le chapitre 7, M. Colbert-Laplace demande la suppression des 43 centimes additionnels.

M. Wilson combat cet amendement qui est rejeté.

M. Andrieux développe un autre article additionnel portant réduction de l'impôt sur les cotisations civiles. Relevant l'objection d'un membre de la gauche, qu'il serait inopportun de dègrever les cercles catholiques, il dit que les doctrines et le langage contre-révolutionnaires des cercles catholiques ne doivent pas empêcher la Chambre de réduire un impôt fâcheux et improductif. D'ailleurs, le ministre des finances a déclaré être désintéressé dans la question. M. Andrieux conclut en demandant le dégrèvement spécial des cercles ouvriers.

M. Gambetta combat cet amendement parce qu'il tendrait à établir diverses classes. Si l'on veut dégrever le dégrévement doit être complet. Il faut attendre pour cela la réforme de la législation sur le droit de réunion et d'association. Relativement aux cercles catholiques, il faudra regarder de très-près les associations qui jouissent aujourd'hui de toutes les immunités et ne sont pas même françaises.

Après de courtes observations de M. Laroche-Joubert, l'amendement de M. Andrieux est rejeté.

M. Bouchet déclare ajourner après le vote du budget, la question qu'il se propose d'adresser à M. Léon Say, sur le monopole des alllumettes.

M. Wilson présente un article 9 portant que les chemins de fer exploités par l'Etat soient soumis au même régime de droits de taxes et de circulation que les chemins de fer concédés.

Cet article 9 est adopté.

M. Wilson annonce que la commission du budget ajourne à 1883 la révision de la taxe unique sur les vins.

M. Ganivet accepte cet ajournement, seulement à titre provisoire.

M. Langlois, au nom des intérêts du Trésor, demande que la Chambre ne se lie pas jusqu'en 1883.

M. Gambetta répond que la Chambre conserve la liberté de modifier la législation de 1875 sur la taxe unique.

M. Say réplique qu'il ne désire pas cette révision ; mais que dans tous les cas, le droit de la Chambre n'est pas en question.

A la suite d'explications nouvelles entre MM. Léon Say et Gambetta, l'article 10 est adopté avec la suppression du délai de 1883.

M. Fouquet signale au ministre des finances la situation intéressante de la fabrication du sucre indigène et colonial, par suite de l'impôt exagéré qui pèse sur lui.

Pendant le scrutin sur l'ensemble du budget des recettes, M. Wilson demande que les commissions chargées d'examiner les conventions conclues avec les chemins de fer ne soient pas nommées avant que la commission de classement ait terminé son œuvre.

M. Gambetta combat cette demande.

M. Wilson insiste. Il ajoute qu'il faut laisser dormir l'affaire jusqu'après le rapport de la commission de classement.

M. Gambetta proteste. Il dit que la politique de sommeil ne peut pas être la politique de la Chambre.

Après des observations de M. de Soland, la Chambre rejette la motion de M. Wilson.

L'ensemble du budget des recettes est adopté.

La séance est levée.

Séance du 5 décembre

M. Joly lit le rapport de l'élection de M. le duc Decazes.

Ce rapport conclut à l'invalidation.

M. Boucher questionne M. Léon Say sur le monopole des allumettes.

M. Léon Say répond que le traité existant entre l'Etat et la Compagnie fermière n'est pas encore dénoncé par la Compagnie. L'Etat n'a pas d'intérêt à dénoncer le traité tant que la Compagnie tient rigoureusement ses engagements.

M. de Malartre a beau défendre son élection, il est bel et bien invalidé par 262 voix contre 117.

Sur la demande de M. Joly, la discussion de l'élection du duc Decazes est fixée à samedi.

La séance est levée.

Angleterre.

Londres, 5 décembre.

Voici le texte du discours du trône lu devant les deux Chambres du Parlement :

« Mylords et Messieurs,

» Je regrette d'avoir été obligée de vous inviter à vous réunir à une époque inaccoutumée et probablement incommode pour la plupart d'entre vous.

» L'hostilité manifestée par l'émir de l'Afghanistan à l'égard de mon gouvernement des Indes, et la façon dont il a repoussé ma mission pacifique ne m'ont pas laissé d'autre alternative que de lui demander péremptoirement satisfaction.

» Cette demande ayant été repoussée, j'ai ordonné d'envoyer une expédition sur le territoire de l'émir, et j'ai profité de la première occasion pour vous convoquer et vous faire les communications exigées par la loi.

» J'ai ordonné que les documents concernant cette question fussent soumis à votre examen.

» Je reçois de toutes les puissances étrangères les assurances de leurs sentiments amicaux, et j'ai tout lieu de croire que les arrangements pour la pacification de l'Europe, pris par le traité de Berlin, recevront leur pleine et entière exécution.

» Messieurs de la Chambre des communes, le budget de l'année prochaine est en préparation et vous sera soumis en temps utile.

» Mylords et gentlemen, j'ai l'intention de vous proposer, après que vous aurez mûrement délibéré sur les questions qui m'ont décidée à avancer le moment de votre réunion habituelle, et après avoir pris le temps de repos convenable, de prendre en considération certaines mesures pour le bien public qui seront soumises à votre appréciation.

» Je confie à votre sagesse les grands intérêts de mon empire, et je prie le Dieu tout-puissant de vous bénir et de vous assister dans vos délibérations. »

Allemagne.

Berlin, 5 décembre.

L'empereur est arrivé à Berlin à midi et quart, au milieu des acclamations d'une foule immense. Les cloches sonnaient à toutes volées.

Leurs Majestés étaient dans une voiture découverte, traînée par six chevaux allant au petit trot. Le cortège s'est rendu de la gare de Postdam au palais, en passant par la rue de Kœnigsberg, et la porte de Brandebourg.

Leurs Majestés sont arrivées à midi trois quarts.

Partout, le concours de la population était immense.

Les corporations ont défilé devant Leurs Majestés qui sont venues au balcon du palais saluer la foule.

Aussitôt après avoir quitté le wagon, l'Empereur a embrassé sa sœur, la grande-duchesse de Mecklembourg et a salué les autres membres de la famille royale de Prusse.

S. M. est entré ensuite dans le salon de réception. Elle a tendu d'abord la main au premier bourgmestre, M. de Forckenbeck, et a exprimé la joie qu'elle éprouvait en le trouvant à la tête de la bourgeoisie de Berlin.

L'Empereur s'est ensuite tourné vers les ministres, les généraux et les autres hauts fonctionnaires et leur a adressé une allocution qui peut se résumer ainsi :

« A la joie que me causent l'accueil qui m'est fait et les témoignages de dévouement qu'on donne, à moi-même et à ma famille, se mêle la douleur qu'occasionne en moi le souvenir de ce que j'ai eu à supporter.

» Mon cœur a plus saigné que mes blessures. Je serais prêt à tout endurer et à verser mon sang avec joie, si j'avais la conviction que cela profitât au bien-être de la Patrie et contribuât au salut de la partie égarée de mon peuple. »

REVUE DES JOURNAUX

Temps.

La presse monarchique a beaucoup parlé, ces temps derniers, d'une prétendue tension de nos rapports internationaux. Cette tension aurait été la conséquence des attentats qui ont eu lieu contre les souverains d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie et contre de hauts fonctionnaires russes. Les gouvernements de l'Europe, légitimement émus de ces criminelles tentatives, auraient songé à en faire remonter la responsabilité au régime républicain. De là un sentiment de prévention et contre ce régime et contre le pays qui l'a adopté, sentiment qui pourrait amener une coalition de plusieurs puissances étrangères contre la France.

C'est sur ce fondement imaginaire d'une hostilité latente des cours de l'Europe que divers journaux de droite se sont complu à échafauder les prédictions les plus sinistres. On est allé jusqu'à dire que la République serait d'autant plus menacée qu'elle se montrerait plus calme, plus pacifique, plus prospère. Ainsi le *Constitutionnel* rapportait, il y a quelques jours, ce propos qu'aurait tenu un prince allemand : « La France grande, prospère » et pacifiée sous la République et par la Républi- » que, est pour les rois un danger tout aussi grave » et pressant que la France turbulente, anarchi- » que, convulsive, jetant sur ses voisins les bran- » dons de la Révolution. » Ainsi donc, s'il fallait en croire certains journaux, la République française, par le seul fait d'existence, soulèverait contre elle, soit qu'elle fût agitée, soit qu'elle fût calme,

des préventions hostiles de la part des gouvernements étrangers. Voilà ce qui a été dit et répété sous toutes les formes ces temps derniers.

Ces exagérations, ces feintes terreurs ont froissé le sentiment public, et quelques journaux qui n'appartiennent pas au parti républicain, mais qui, cependant, répugnent à exploiter, dans un but électoral, la situation internationale de la France, protestent eux-mêmes contre le langage comminatoire qui a été tenu par une partie de la presse monarchique. Ainsi le *Moniteur* n'hésite pas à déclarer que « l'on a été beaucoup trop loin » en présentant l'Europe comme prête à serrer contre nous les liens d'une coalition qui aurait pour objet le renversement de la République, et surtout en donnant les liens de cette coalition comme déjà formés.

Ce journal s'attache, en outre, à démontrer l'inanité de cette argumentation qui consiste à dire du gouvernement républicain que, quoi qu'il fasse, qu'il soit un gouvernement modéré ou un gouvernement révolutionnaire, il est un danger pour les cours étrangères, car dans le premier cas il porte atteinte au principe monarchique par la séduction de l'exemple, et dans le second cas il menace toute l'Europe de la contagion anarchique. « Il suffit, » dit le *Moniteur*, de poser les termes d'un pareil » dilemme pour montrer qu'il n'y a rien de fondé » dans les prétendus desseins dont on nous me- » nace. » Cela était de toute évidence, mais il est bon que ce soit un journal peu suspect d'enthousiasme pour le régime républicain qui, sous la seule impulsion du patriotisme et du bon sens, fasse justice d'allégations qui n'étaient ni patriotiques, ni sensées.

Le *Moniteur* résume ainsi son sentiment sur tous ces bruits mensongers de coalition étrangère : « La vérité est que personne ne songera à nous » menacer aussi longtemps que nous ne serons pas » nous mêmes un sujet de menaces. » Cette appréciation est d'une parfaite justesse. Il est incontestable que si la République française, au lieu de s'en tenir à constituer son ordre intérieur, à assurer chez elle le respect des lois et le développement des libertés, songeait à intervenir dans la constitution politique ou sociale des autres nations ; si, reprenant des errements qui ont été surtout, il faut le dire, les errements du premier et du second empire, elle aspirait à régenter les peuples et à disposer des couronnes; si elle rêvait une propagande socialiste universelle, elle ne tarderait pas à soulever contre elle les préventions de l'Europe et l'animosité des souverains. Mais qui ne sait que cette intervention irréfléchie de la République française dans les affaires des autres peuples est tout ce qu'il y a de plus opposé au programme du parti républicain ? Qui ne sait que, dans quelque ordre d'idées que ce soit, la France républicaine se refuse à toute action immodérée, à toute propagande intempestive ?

Quand des attentats contre des souverains étrangers ont été commis, d'où sont partis immédiatement, spontanément, les plus énergiques protestations, sinon des journaux républicains, sans exception. Et même en ce qui touche les idées socialistes, n'est-ce pas encore en France que ces idées sont le plus modérément agitées et que la question des rapports du travail et du capital est traitée avec le plus de calme et parfois avec le plus de sagesse, ainsi que nous avons eu l'occasion de le faire ressortir à propos de récentes réunions ouvrières, dans lesquelles les travailleurs ont résumé leur programme en ces mots : travail, épargne, associations. Cette sagesse de la République lui a valu, l'Exposition en fait foi, l'estime de l'Europe. Elle a assuré et continuera à assurer nos bons rapports internationaux et si, comme l'indique justement le *Moniteur*, personne ne songera à nous menacer aussi longtemps que nous ne serons pas nous-mêmes un sujet de menaces, nous pouvons être sans inquiétude pour le présent et pour l'avenir, car le parti républicain sera d'autant plus porté à une politique de modération et de raison, particulièrement en ce qui touche les rapports internationaux, qu'il sera plus assuré de son triomphe et que, par suite, il aura un sentiment plus profond des responsabilités qui lui incombent.

France

Jeudi, 5 décembre, l'empereur allemand Guillaume a fait sa rentrée solennelle dans la ville de Berlin, qu'il avait quittée après l'attentat de Nobiling.

Il traverse de nouveau ces rues, que le plomb d'un meurtrier a rougies de son sang.

Les pompes impériales lui font escorte, et les acclamations officielles couvrent les voix de ses adversaires intimidés.

La nation redoutable qui nous a vaincus, grâce à la complicité de fautes sans exemple dans l'histoire, est seule maîtresse de ses destinées, et nous assistons chez elle en spectateurs désintéressés à la prescription de la liberté.

Le peuple allemand a conquis sur les champs de bataille le droit de n'écouter aucun conseil ; mais il a acquis en même temps le douloureux privilége de n'avoir plus d'amis.

C'est le châtiment de la victoire et l'expiation de la fortune. Tout se paye ici bas, et la grandeur s'achète par l'isolement.

Toutefois, s'il nous convient de nous taire sur les questions qui agitent les esprits au delà du Rhin ; si nous tenons à n'exprimer aucune opinion, il nous est permis de relire le passé et d'y chercher à la fois des pensées consolantes pour le présent et fortifiantes pour l'avenir.

Il y a eu huit ans, jour pour jour, le 5 décembre 1870, ce n'était pas Berlin qui était en état de siège, c'était Paris, non en vertu d'un décret, mais sous la terrible compression des armées ennemies.

Nos rues n'avaient plus de lumière pour éclairer leur lugubre obscurité ; nos foyers n'avaient plus de feu pour réchauffer nos familles ; nos femmes et nos enfants supportaient le froid et la faim, et la misère glacée, en haillons, frappait grelottante à toutes les portes.

Un cercle de fer étranglait la grande capitale, et on n'entendait dans le silence des longues nuits d'hiver que le canon de l'invasion, qui grondait sur la patrie.

A la même date, Orléans tombait pour la seconde fois entre les mains des Prussiens, et le général Des Paillières télégraphiait au gouvernement courageux de Tours cette navrante dépêche, qui a été enregistrée dans le deuil de notre histoire.

» Orléans, 5 décembre 1870, minuit 10.

« Ennemi propose évacuation d'Orléans à 11 » heures 1/2 du soir, sous peine de bombardement » de la ville. Comme nous devions la quitter cette » nuit, j'ai accepté au nom du général en chef. » Poudres et munitions détruites. »

En entrant dans Berlin, où des soucis l'attendent, à en juger par les précautions prises, l'empereur Guillaume pense peut-être aux allégresses militaires allemandes de cet anniversaire.

Qui eût osé, en France, ce jour-là, espérer que la patrie ranimée pourrait offrir au monde, en 1878, le spectacle que nous avons montré pendant l'Exposition universelle ?

Dans ce grand naufrage, amené par l'empire, tout sombrait à la fois, et le génie de la France, que recouvrait un voile noir, paraissait avoir disparu pour ne plus renaître jamais.

L'heure était terrible ; la gloire infidèle abandonnait nos armes, fuyait nos camps, désertait nos cités, et la fortune, qui ne connaissait plus nos drapeaux prodiguait ses faveurs à nos adversaires.

Tout semblait perdu, même l'honneur, que François Ier avait sauvé à Pavie, et que Napoléon III avait livré à Sedan.

Pour le salut, il ne restait qu'un mot : « la République ! »

C'est avec ce mot-là que l'on a pu rallier les Français, racheter les départements envahis, payer la rançon, et recouvrer la paix publique et la dignité nationale.

Travaillons énergiquement, sans arrière-pensée. Que l'Europe puisse nous voir, comme dans une immense et paisible atelier, courbés sur le métier, frappant le fer avec nos marteaux, creusant le sillon avec nos charrues.

Notre suprême intérêt est de bien convaincre les peuples que nous ne demandons rien à la violence, rien à la force, rien à la guerre, parce que nous attendons de la paix la justice de l'avenir.

Laissons aux victorieux les ivresses de la gloire militaire ; elles ont des lendemains que nous avons connus jadis, et dont l'écho lointain, franchissant aujourd'hui nos frontières, nous apporte les sages conseils et nous inspire les vertus pacifiques.

Le vieil empereur, couvert des lauriers de la victoire, est menacé par des assassins ! La liberté est suspendue !

Quelle leçon, et peut-être quelle imprudence !

National.

Deux choses frappent dans le langage tenu par le czar à Moscou. En premier lieux, le czar parle de l'union de la Russie et de la dynastie avec une émotion sérieuse, presque mélancolique, qui n'a pu manquer de provoquer parmi les auditeurs une sympathie profonde. La modération de ses paroles, à l'endroit des nihilistes n'est pas moins remarquable. Ce sont « des hommes auxquels on ne peut accorder aucune confiance. » Point d'épithètes violentes ; point de malédictions contre ces hommes Le souverain constate qu'il ne comprennent point les conditions et les destinées de la Russie ; et il s'adresse à l'affection, au patriotisme de la nation pour les réduire à l'impuisance.

Dans cette façon de s'exprimer, il y a une dignité bien supérieure à ce mélange de terreur et de *furia* que nos partis réactionnaires prêtent en général aux souverains. On voit que, pour sa part, l'empereur Alexandre, par sa haute raison, par la droite conscience de ses devoirs, est bien au-dessus des passions aveugles qui s'agitent, en France même, dans un certain monde.

En second lieu, le czar a manifesté l'espérance qu' « une paix définitive était conclue depuis le le traité de Berlin.

De prime-abord, cette expression ne laisse point que d'étonner ; on croyait que cette paix définitive était le traité de Berlin.

L'allusion porte sur les négociations actuellement pendantes, pour régler les clauses du traité de San-Stefano qui n'ont point été annulées par l'œuvre du congrès, notamment l'indemnité de guerre.

Le *Times* annonce que le comte Schouvaloff a communiqué à Pesth et à Berlin le projet de convention formulé pour la Russie. Cet arrangement latéral ne doit évidemment que sourire fort peu, en principe, aux deux gouvernements. Aussi, le *Times* ajoute que le cabinet de Saint-James soulève des objections.

Toutefois, le débat ne peut avoir qu'une importance secondaire, si le czar impose à son gouvernement cette bonne volonté pacifique dont il est lui-même animé et dont l'allocution de Moscou est un témoignage nouveau.

Afghanistan.

Voici les détails transmis par le général Roberts, sur la victoire anglaise que nous avons annoncée avant-hier, par dépêche spéciale :

Peïvar-Kotal, 3 décembre.

« Nous avons tourné par la gauche la position de l'ennemi, en cotoyant le défilé de Spingwal pendant la nuit. Nous avons surpris l'ennemi à l'aurore.

» Deux de nos régiments ayant chassé l'ennemi de plusieurs positions, nous avons essayé d'atteindre Kotal, mais l'assaut n'était pas praticable de ce côté. Ensuite, nous avons menacé la position des Afghans par derrière, et nous avons attaqué Kotal, qui a été occupé à quatre heures du soir.

» L'ennemi avait reçu quatre régiments de renfort pendant la nuit. Il a fait une résistance désespérée. Son artillerie a été bien servie. La défaite est complète.

» Nous avons pris dix-huit canons et une quantité considérable de munitions. Nos pertes sont modérées, eu égard au nombre de l'ennemi et aux difficultés du terrain.

» Nos troupes se sont conduites admirablement.

» Le 5, nous avancerons vers le défilé de Choutar-Gardan. »

INFORMATIONS

Lundi a eu lieu, à Champigny, l'inauguration solennelle de la crypte dans laquelle l'Etat a rassemblé les restes des officiers et soldats enterrés dans la campagne environnante, après les sanglantes journées des 29, 30 novembre et 2 décembre 1870.

Près de trois mille officiers ou soldats, dans lesquels on compte plusieurs hommes de l'armée allemande, reposant dans un sépulcre construit sous la pyramide élevée en 1873 à la mémoire de nos enfants tués à l'ennemi.

Le funèbre monument est situé à peu de distance du village de Champigny, sur la route de Champigny à Provins ; il est composé d'une galerie demi-circulaire. Au centre de la façade, garnie d'une grille séparée par des pilatres, une plaque de marbre noir scellée dans la muraille porte l'inscription suivante :

Monument élevé par l'Etat à la mémoire des soldats morts pendant le siège de Paris. Bataille de Champigny.

Et au bas : (Loi des tombes militaires, 4 avril 1873.) Au fronton sont gravés les mots : Honneur et Patrie. — 1870-1871.

A droite et à gauche de la plaque portant ces inscriptions s'élèvent deux escaliers de pierre conduisant à la plate-forme, puis deux portes s'ouvrant sur les trois galeries du souterrain qui renferme trente-quatre tableaux en marbre noir, dont six ont été consacrés aux soldats allemands. Ces derniers ont tous la même forme et portent, au-dessous d'une croix, la lettre A (Allemand). Un seul porte l'inscription suivante :

N° 18. *Max von Rœder. Ich habe dich gesund gelieb darum hablit dich zu mir gezogen aus lauter Güte.* (Je t'ai sincèrement aimé, c'est

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

7 décembre 1878. (15)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

IV

DEÏR-EL-KAMAR.

Un gémissement sourd lui répondit. Abou'l Abbas saisit le vieillard, l'enleva et l'adossa contre la muraille.

« Mais il n'a aucune blessure ! dit-il en examinant le corps, dont les vêtements étaient en lambeaux et tout ensanglantés, mais qui ne paraissait avoir été atteint par aucune lame ni par aucun projectile.

Abou'l-Abbas courut à la fontaine, puisa de l'eau dans ses mains réunies et jeta cette eau au visage d'Esaü.

Le banquier juif fit un mouvement et ouvrit lentement les yeux. Son regard hébété examina vaguement d'abord les objets autour de lui, puis ce regard s'anima et la bouche s'ouvrit.

« Ma maison ! murmura le juif.

— Elle brûle ! dit Abou'l-Abbas.

— Mes diamants !

— Les Druses les ont volés.

— Ceux du jardins ?

— Ah ! ah ! tu as un trésor caché ? dit le chasseur de panthères.

— Moi ? fit Esaü. Non ! je n'ai rien caché !... Grâce ! pitié !... Que le Dieu d'Abraham et de Jacob... »

Le vieillard s'arrêta soudain : ses yeux contemplaient l'horrible scène de carnage.

« Ma fille ! Néomie !... s'écria-t-il d'une voix frémissante.

— Pauvre vieillard ! murmura Abou'l-Abbas.

— Ma fille ! mon enfant !... » répéta Esaü en se tordant les bras et en s'arrachant la barbe avec un désespoir effrayant.

Il fit un pas comme pour s'élancer dans la cour et aller fouiller le monceau de cadavres ; Abou'l-Abbas l'arrêta du geste :

« Néomie est vivante ! dit-il ; seulement les Druses l'ont emmenée.

— Ma fille hurla le vieillard.

— Nous la sauverons peut être. D'ailleurs, tu as assez d'or pour la racheter. Viens, aide-moi ! Ta maison a été pillée, mais elle est debout encore : je vais y transporter ce jeune homme blessé, et tu m'aideras à panser sa blessure. Allons, viens vite !... ne vois-tu pas que le feu gagne cette habitation ? »

Effectivement, les flammes entouraient d'un ardent rideau la demeure dévastée de M. Loiselay, et bientôt une barrière infranchissable allait s'élever entre la cour et la porte donnant accès sur la rue.

Aboul-Abbas avait repris entre ses bras le corps d'Henri de Villeneuve.

V

LA ROUTE DU BEYROUTH.

On entre dans le pachalik d'Acre en traversant une gorge célèbre par son étendue, par sa profondeur et par la difficulté de ses chemins. Des rochers à pic le bordent de toutes parts, et ces rochers sont devenus historiques par les inscriptions dont ils sont couverts.

Les conquérants divers ont laissé là leur empreinte : Sésostris y a fait sculpter quelques-uns de ses soldats immolant au Dieu des captifs. Trajan y a laissé sur le roc la preuve de ses travaux de déblayement :

RUPIBUS IMMINENTIBUS ITER LIBERAVIT.

Enfin Djaffar-el-Mansour y fit graver sur la pierre la date de son glorieux passage.

Outre les vestiges de ces illustres conquérants, se trouvent aussi les traces toutes charitables, au contraire, des premiers anachorètes chrétiens. Ce sont des cellules creusées dans la montagne où l'on voit encore le banc de pierre des méditations religieuses, et quelquefois l'image, naïvement sculptée, du Sauveur.

Une fois le défilé traversé, on arrive, de pente en pente, à une merveilleuse vallée, celle de Beyrouth. Là, on trouve en abondance l'oranger aux branches élégantes et parfumées, aux fleurs d'argent auxquelles succèdent des fruits d'or ; le nopal, aux feuilles larges, veloutées et luisantes ; le caroubier, à la verdure forte et accentuée ; le platane, à l'écorce aussi brillante que le feuillage ; le pin, à la haute tête ombragée, l'olivier, à la couleur grise et tendre ; le palmier, aux rameaux souples et gracieux.

Puis, dans la plaine, sur le bord des routes encaissées, près des ruisseaux et des rivières serpentant à l'horizon, des gazons verdoyants, tout émaillés de jacinthes, d'anémones et de giroflées. Au loin, le dessin varié des coteaux, se découpant sur le ciel pur ; derrière eux, les majestueuses cimes des montagnes ; à droite, les couleurs changeantes de la mer.

Rien n'est plus beau, éblouissant, pittoresque et chaudement coloré comme le paysage admirable de cette plaine enchantée, qui se déroule à l'est de Beyrouth et s'étend jusqu'au pied du Liban.

Il était six heures du soir, le soleil s'inclinait vers les flots bleus de la Méditerranée, qui reflètent ses rayons dorés ; une vapeur chaude courait au-dessus des arbres et donnait au ciel ces teintes violacées qui nous sont inconnues dans notre Europe occidentale. L'air était pur, embaumé ; la nature entière semblait heureuse et joyeuse ; les oiseaux chantaient, et cependant les hommes désolaient ce pays magique et inondaient de sang cette terre fertile. C'était le surlendemain des massacres de Deïr-el-Kamar.

(*A suivre*).

Reproduction interdite.

pourquoi je t'ai attiré vers moi par pure bonté.) Jérémie, XXXI, 3.

Ces tableaux portent en caractère rouge les numéros des divers régiments de ligne, de cavalerie, d'artillerie, de mobiles et de garde nationale qui ont pris part aux journées des 29, 30 novembre et 2 décembre.

L'identité d'un seul Français a pu être établie, grâce à une carte de visite trouvée dans ses vêtements lors de l'exhumation. Une inscription nominative a été gravée pour perpétuer sa mémoire sur une plaque de marbre blanc de moindre dimension que les autres. Elle est scellée immédiatement à gauche et ainsi libellée :

Ici repose le corps de Guignet (Albert-Emile), sergent au 42e de ligne, mort au champ d'honneur à l'âge de 31 ans, reconnu le 5 septembre 1877, regretté de sa femme et de sa fille.

Une chapelle très simple est construite au milieu de la galerie principale.

Au-dessus de la crypte se trouve un jardin orné de sapins et de fleurs.

C'est M. Rivière, architecte de la ville de Paris, qui a construit ce monument.

La cérémonie a commencé à midi par une messe en musique. La petite église de Champigny, ornée de trophées, était trop petite pour contenir la foule.

En tête du cortège, escorté par des troupes d'infanterie et d'artillerie, marchait le clergé suivi de MM. le préfet de la Seine, le colonel de la Maurelle représentant le président de la République, le général Filippi, Vergniaud, représentant le préfet de police.

Sur l'estrade, en face du monument, six discours ont été prononcés : MM. Ferdinand Duval, Filippi, le maire de Champigny, le commandant du 42e de ligne, qui a profondément ému l'assistance ; un représentant de la Vendée, et un habitant de Belfort, qui avait fait partie du 42e de ligne.

Un temps superbe a favorisé cette imposante cérémonie.

Quelques désordres se sont produits à la Faculté de droit de Paris, au cours du droit coutumier de M. Chambellan.

On n'avait cependant laissé entrer dans l'amphithéâtre que les étudiants munis de cartes personnelles signées par le professeur, et l'on avait lieu de croire qu'aucune manifestation ne viendrait troubler le cours. C'est du reste, la première chose que M. Chambellan a fait observer à ses auditeurs, qui l'avaient accueilli par des murmures.

Plusieurs d'entre eux lui ont alors répondu qu'ils n'avaient considéré ces cartes que comme une simple formalité et non comme un acte de soumission et un engagement vis-à-vis du professeur.

M. Chambellan a répliqué assez vivement et a voulu commencer son cours. Mais une vive discussion, engagée entre ses partisans et ses adversaires qui se prétendaient insultés par ses observations, a rendu toute conférence impossible. Bientôt le tapage est devenu tel que le professeur a dû quitter la chaire, protégé par le secrétaire de la faculté et un appariteur.

Un grand nombre d'étudiants se sont alors rendus chez le doyen, M. Colmet d'Aage, pour lui demander une mesure analogue à celle qui a été prise l'année dernière, c'est-à-dire la nomination d'un suppléant. Ils lui ont assuré que ce n'était nullement par gaminerie qu'ils interrompaient ainsi le cours de M. Chambellan, mais parce que, comme organe et comme moyens physiques, ce professeur étant tout à fait insuffisant, il leur était impossible de profiter utilement de ses leçons qu'ils n'entendaient que par fragments.

M. Colmet d'Aage leur a répondu qu'une proposition allait être soumise au conseil supérieur de l'instruction publique, tendant à ce qu'il fût permis aux étudiants d'opter entre le cours du droit coutumier et celui de droit constitutionnel.

Nous espérons que cette mesure satisfera tout le monde, car, de cette façon les amis de M. Chambellan pourront continuer à suivre ses leçons, et les dissidents n'auront aucune raison de faire de nouveau tapage.

M. Colmet-d'Aage, doyen de la Faculté de droit, a ouvert un cours de droit constitutionnel. Ce cours manquait en effet à notre grand établissement, et M. Hérold a même demandé au Sénat, sans l'obtenir encore, son organisation subventionnée.

M. Colmet-d'Aage a rappelé à ses nombreux auditeurs que cette chaire était restée vide depuis le départ de M. Rossi pour Rome, en 1846. Le suppléant qui lui fut alors nommé devait en effet commencer son cours le 2 décembre 1851.

« Vous devinez, messieurs, a dit le doyen, que le cours n'eut pas lieu. Car, le 2 décembre il ne pouvait guère être question de droit constitutionnel. »

Un conflit ou plutôt une rivalité a éclaté à Lyon, entre l'Université catholique et la Faculté de l'Etat.

Il y a quelques jours, l'Université catholique procéda, en grande pompe, à la rentrée des cours. On ne sait pourquoi, le recteur de l'Université de l'Etat, avait conçu le projet de faire la rentrée des cours à huis clos, sans la présence des personnages officiels.

Cette conception du recteur de l'université de l'Etat, n'était pas heureuse, surtout lorsque les concurrents avaient fait leur rentrée avec éclat.

Sur l'ordre de M. Bardoux, la rentrée des cours a eu lieu avec l'apparat officiel, lundi, mais sans les étudiants.

Ceux-ci ont fait dans les rues de Lyon une manifestation hostile au recteur.

Les députés du Rhône ont fait une démarche auprès de M. Bardoux, pour réclamer la destitution de M. Dareste de la Chavanne.

En outre, le conseil des ministres s'est occupé de la question relative à l'ouverture des cours des Facultés de Lyon. Il a examiné les accusations dont M. Dareste est l'objet.

Les journaux annoncent la mise en disponibilité du recteur de Lyon.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Le *Journal officiel* annonce la nomination de M. Célières, à la justice de paix de Gramat.

Nous lisons dans les journaux de Toulouse : les lignes suivantes, aussi flatteuses que méritées sur un de nos compatriotes :

Mercredi soir, à huit heures, a été inaugurée, à la Faculté de droit, la série des cours complémentaires créés par l'administration municipale. M. Arnault, professeur d'économie politique, chargé du cours de notariat, enregistrement et hypothèques, a fait sa première leçon au milieu d'un auditoire que pouvait contenir à peine le vaste amphithéâtre de la Faculté.

La chambre des notaires, les principaux membres de l'administration de l'enregistrement, plusieurs collègues du professeur et un grand nombre de ses anciens élèves avaient pris place sur les gradins.

M. Arnault est un profond juriste doublé d'un orateur, d'un lettré et d'un homme d'esprit. On comprend sans peine que de semblables qualités rendent son cours utile à des points de vue bien divers. Ses élèves sont initiés du même coup aux mystères parfois insondables de la science du droit et se forment aux mœurs oratoires d'une excellente école. Doué d'une voix claire, soutenue, flexible, ayant les qualités méridionales sans en avoir les défauts, M. Arnault empoigne son auditoire et le captive sans le fatiguer.

Ajoutez à cela une ordonnance logique et simple du discours qui permet de suivre la pensée principale et les pensées accessoires dans tout leur développement sans jamais perdre de vue le but que se propose l'orateur, le tout semé de traits d'esprit et de souvenirs littéraires, et vous aurez une idée à peu près complète de l'enseignement de M. Arnault.

Les applaudissements qui avaient accueilli M. Arnault à son entrée dans la salle se sont renouvelés plus chaleureux et plus nourris lorsqu'il est descendu de sa chaire. Tous l'entouraient et le félicitaient. Il a eu toutes les peines du monde à se soustraire à l'ovation méritée dont il était l'objet.

Maître LOYAL.

Théâtre de Cahors

Les rares habitués qui pendant de longues années ont vu l'abandon si complet de notre théâtre, ont dû tressaillir d'aise jeudi dernier au coup d'œil de cette salle si fraîchement décorée et si bien garnie. Ainsi donc l'éloignement de la société cadurcienne ne provenait point d'une indifférence inexplicable en matière d'art, elle avait pour cause le délabrement de notre théâtre, et comment l'en blâmer ! Aujourd'hui, grâce aux soins d'une municipalité prévoyante il n'en est plus ainsi. Notre théâtre est certainement un des plus beaux des villes de même importance. Chacun y trouve la place qui lui convient, et chacun s'empresse d'y venir. Un mot cependant sur l'augmentation du prix des stalles qui a eu lieu, mais dans une si faible mesure qu'il aurait presque mieux valu ne rien y changer. Nous prévoyons à propos des stalles et du balcon des premières un conflit prochain.

— Un spectateur. — Une stalle s'il vous plaît.

— La guichetière. — Je n'en ai plus.

— C'est donc toujours ainsi.

— J'ai des balcons de premières.

— Merci, 2 francs pour se torturer les jambes, lorsqu'on est à l'aise pour 1 fr. 75.

— A prendre ou à laisser.

— C'est ridicule. Donnez-moi donc alors la loge du maire, à 3 francs la place...

— M. le maire l'occupe tout entière.

— Grand bien lui fasse, mais que M. le maire vienne donc un peu se disloquer les genoux au balcon et il nous en dira des nouvelles.

Ma foi, ce spectateur peut être taxé de brutalité dans l'expression de ses doléances, mais quant au fond il a raison. Au théâtre, le confortable doit se payer. S'il se paie pour les loges et les fauteuils, nous ne comprenons pas qu'il en soit autrement pour les stalles qui sont évidemment les places les plus commodes du théâtre. Si le balcon coûte 2 fr. les stalles valent 2 fr. 25 au moins, et nous soutiendrons les plaintes du public avec toute l'énergie possible, jusqu'à ce que justice soit faite.

***

Le spectacle de jeudi a été fort agréable. M. Bachimont et Mme Repos ont joué en vrais comédiens les *Jurons de Cadillac*. L'opérette d'Offenbach, *La Périchole* aurait très bien marché avec une chanteuse suffisante, car M. Portalier a rempli fort convenablement son rôle de ténor et M. Dunoyer celui de vice-roi.

L'opérette sans chanteuse, nous semble aussi difficile qu'un bon civet sans lièvre. Mlle D... est une charmante ingénue de vaudeville qui peut, à la rigueur, dire le couplet de la fin avec beaucoup de grâce ; mais en toute conscience, c'est tout. Nous croyons que M. Morvand fera bien d'aviser, s'il tient à ce que les spectacles du jeudi soient bien suivis.

X***.

***

Spectacle du dimanche, 8 décembre 1878.

Les Deux Orphelines

drame en huit parties par MM. d'Ennery et Cormon.

Vu son importance cet ouvrage sera représenté seul.

Rideau à 7 h. 3/4.

CALENDRIER DU LOT. — *Décembre.*

DAT.	JOURS	SAINTS	FOIRES.
8	Diman.	Im. Concept.	
9	Lundi.	se Léocadie.	Lugagnac, Cazillac, St-Clair, Lacapelle-Marival, Albas, St-Chamarand, Vers, Mauroux, Labastide-Murat.
10	Mardi.	T. de la se C.	Castelfranc, Lherm, Cajarc, Latronquière.
11	Mercr.	s Damase.	St-Projet.
12	Jeudi.	s Gausbert.	Castelnau, Sauzet, St-Simon.
13	Vend.	se Lucie.	Cabrerets, St-Pantaléon, Felzins, Anglars, Lavercantière, Souillac, St-Pierre-Toirac.
14	Samedi	s Ursize.	Cahors, Montcabrier, Gourdon.

Lunaisons du mois de Décembre.

P. L. le 9, à 7 h. 59 du soir.
D. Q. le 17, à 3 h. 13 du matin.
N. L. le 23, à 9 h. 34 du soir.
P. Q. le 31, à 2 h. 6 du soir.
Les jours diminuent de 27 m.

Pour la chronique locale, A. Laytou

Bourse de Paris

Cours du 7 Décembre.

Rente 3 p. %	77.35
— 3 p. % amortissable	79.75
— 4 1/2 p. %	107.25
— 5 p. %	112.60

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 6 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.140 »	3.125 »
Crédit foncier	801 25	807 50
Orléans-Actions	1.170 »	1.165 »
Orléans-Obligations	367 50	367 25
Suez	730 »	735 »
Italien 5 %	75 60	75 75

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Département du Lot.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

ACTE D'OFFRES

Le Préfet du département du Lot,

Vu l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les procès-verbaux d'expertise des terrains à occuper sur la propriété du sieur Besse (Antoine), de Nuzéjouls, par le chemin d'intérêt commun, numéro 80,

ARRÊTE :

Article 1er.

Une somme de huit cent cinquante francs est offerte au sieur Besse (Antoine), ou à ses héritiers pour le montant des terrains ci-après désignés, qu'il doit céder audit chemin,

Savoir :

2 ares 20 de terre (section C, n° 252) ;
1 are 60 de vigne (section C, n° 218) ;
1 are 20 de vigne (section C, n° 207) ;
3 ares 10 de vigne (section C, n° 209) ;
6 ares 30 de terre (section C, n° 206).

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au sus-nommé, avec sommation de déclarer son acceptation dans le délai de quinzaine, ou s'il n'accepte pas les offres qui lui sont faites, d'indiquer le montant de ses prétentions.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 6 décembre 1878.

Le Préfet,
Henri FRESNE.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante, pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les *capsules de Goudron de Guyot* sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Pour éviter de nombreuses imitation, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.
Dépôt dans la plupart des pharmacies.

PRIME DU JOURNAL DU LOT

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

(Sixième année).

PUBLICATION MENSUELLE ILLUSTRÉE.

Dirigée par MM. H. BELLAIRE *et le* Dr MAURIN

Hygiène, Modes, Littérature, Éducation.

Prime gratuite :

LE PETIT GUIDE DE LA SANTÉ, par le Dr DEHAUT
Un joli volume de 108 pages.

Abonnement : 6 fr. par an au lieu de 7 fr.

Pour bénéficier de la *Prime*, il faut envoyer un mandat de **6 fr.** sur la poste aux bureaux du *Journal du Lot*.

M. Henri Martin, que l'Académie française vient d'appeler dans son sein à la succession de M. Thiers, après avoir écrit en 17 volumes l'excellente Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, a entrepris de publier le récit des événements de notre histoire nationale depuis la grande époque de la Révolution jusqu'à nos jours. On peut considérer ce nouvel ouvrage de M. Henri Martin comme le complément indispensable et la conclusion de sa grande œuvre historique. L'ouvrage complet, de 1789 à nos jours, formera environ 7 volumes in-8° cavalier. Les tomes I et II sont en vente. Prix de chaque volume sans gravures, 6 fr.; avec gravures, 7 fr. Envoi *franco*. — Furne, Jouvet et Ce éditeurs, 45, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

LE TOUR DU MONDE *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 935e livraison. (7 décembre. 1878). — L'Ile de Chio (Turquie d'Asie), par M. le docteur Testevuide (1877) — Texte et dessins inédits. — Neuf dessins de Hubert Clerget, Th. Weber, et Bayard et A. Faguet.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 314e livraison (7 décembre. 1878). — TEXTE : Le Neveu de l'Oncle Placide, deuxième partie, par J. Girardin. — L'Afghanistan, par Louis Rousselet — Le chien du Capitaine, par Louis Enault. — Phonographe et Microphone, par Albert Lévy.

DESSINS : A. Marie, H. Clerget, E. Bayard, Riou, Bonnafoux.

Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liége, abandoné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalécière. — No 49, 871 : Mme Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — No 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — No 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastraigie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — No 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — No 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — No 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viandes elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à

Cahors. Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers.—DU BARRY et Ce, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

POUR AVOIR DEUX BILLETS DE LA LOTERIE NATIONALE

Et recevoir pendant tout une année

LA GAZETTE DES TIRAGES

Journal financier, le plus complet et le mieux renseigné, il suffit d'adresser à M. F. BEUREL, Directeur, *passage des Princes, Escalier A, à Paris*, la somme de TROIS FRANCS 15 centimes, prix ordinaire du journal.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Laytou le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Etablissement Horticole

A côté de l'Evêché, à Cahors (Lot).

Le Sieur VINCENS,

Pépiniériste-Horticulteur

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il a disponible pour l'année 1878 et 1879, un Grand Assortiment d'Arbres Fruitiers, d'Ornements et d'Agréments, Plantes de serres et de pleine terre, Graines potagères et fourragères, Oignons à fleurs, de provenance hollandaise, **le tout** en très beaux sujets et belles variétés à de bonnes conditions.

Il se charge, comme par le passé de toutes sortes de tracée et plantations.

Établissement visible tous les jours.

Entrée libre.

Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la **Pharmacie Centrale**, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison.

Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la **Pharmacie Centrale**, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères, l'Elixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varices sur mesure, Ceintures ventrières, Irrigateurs, Clysopompes, Biberons, articles d'allaitement. Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires ; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins ; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables ; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure ; l'eau chimique contre la chute des cheveux ; le liniment à la glycerine contre les gerçures et les fissures de la peau ; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

CHACUN CHEZ SOI peut très facilement et rapidement ARGENTER, d'une façon durable, tout objet en cuivre, bronze, etc., RÉARGENTER le *Ruoltz* et le *Plaqué* usé, avec le *Blanc d'argent pur*, de M. MARTY, 9, rue Saint-Hilaire, à Toulouse.

La boîte avec instruction, 4 fr. 50 c.; la demi-boîte, 2 fr. 50 c.; le quart de boîte, 1 fr. 50. (Envoi franco contre timbres-postes.)

Se trouve à Cahors, chez M. SOULIE, doreur.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la Cie concessionnaire : *PARIS, 22, Boulevart Montmartre*

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

SEPTIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN **4** FRANCS

Semaine politique et financière—Études sur les questions du jour—Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises & étrangères ; Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc.—Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires—Arbitrages avantageux—Conseils particuliers par Correspondance—Échéance des Coupons et leur prix exact—Vérification des listes de tirages—Collection des anciens tirages—Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 Fr. la Première Année

AVEC LA PRIME GRATUITE

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

59, Rue Taitbout—Paris.

Depuis le 1er juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE

EAUX-BONNES

B.-Pyrénées. — Saison 15 mai-15 Octobre.

Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catharre, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.

Prévient sûrement la Phthisie pulmonaire.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Une compagnie d'assurances contre la mortalité des bestiaux, demande un agent par canton et un directeur pour le département du Lot.

Affaire très-sérieuse. Ecrire à M. DE LA PORTE, 18, rue de Seine (Paris). On exige de bonnes références et des garanties.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE	EXTRAIT DU CATALOGUE
Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui *vient de paraître*. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et *Supplément*. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	112
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'ORBIGNY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes	196
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-fo coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	125
Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,

à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC,** comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

J. LARRIVE

Mercier à Cahors, vend :

Les MACHINES A COUDRE par excellence

LES MACHINES FRANÇAISES *et sans rivales*

de

HURTU ET HAUTIN

Brevetées en France et à l'Etranger

qui ont obtenu pour leur supériorité

En 1873, à VIENNE, *la Médaille de Mérite ;*

En 1875, à Paris, *le Grand Diplôme d'Honneur* et *la Médaille d'Or ;*

En 1876, à PHILADELPHIE, *le Diplôme avec rapport du Jury à l'appui.*

Viennent de remporter

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

DEUX PRIX :

LA MÉDAILLE D'OR & LA MÉDAILLE D'ARGENT

Machines garanties depuis **50 fr.** — Le Catalogue est adressé franco sur demande